



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Paris, 10 avril 2026

Propos fausement attribués à Mme Albanese : JURDI réagit au classement sans suite du signalement visant M. Barrot et attend les suites concernant celui visant Caroline Yadan

JURDI prend acte de la décision de classement sans suite prise ce 8 avril par M. Rémy Heitz, procureur général près la Cour de cassation, concernant le signalement effectué par JURDI à l'encontre de M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, pour délit de diffusion de fausse nouvelle.

JURDI s'étonne toutefois des justifications juridiques invoquées, qui concernent à la fois l'élément matériel et l'élément moral de l'infraction.

Le parquet estime que *« l'élément matériel de l'infraction n'apparaît pas caractérisé dès lors que M. Jean-Noël Barrot s'est borné, en réponse à l'interrogation d'une députée, à condamner « les propos outranciers et coupables de Mme Francesca Albanese », sans reprendre ou diffuser personnellement les propos litigieux. »*

Or, si M. Barrot n'a pas récité textuellement la phrase fausement attribuée à Mme Albanese, la lecture de l'intégralité de ses propos montre clairement qu'il l'a reprise à son compte et a contribué à lui donner du crédit, ce qui est en principe suffisant pour caractériser le délit.

Le procureur général estime, en outre, qu'« il apparaît impossible d'établir la mauvaise foi de M. Barrot », de sorte que l'élément intentionnel de l'infraction n'est pas caractérisé.

Ce faisant, le parquet admet implicitement que M. Barrot a pu relayer la fausse nouvelle à son insu, ce qui paraît difficilement imaginable, sauf à admettre de sa part une légèreté confinant à l'incompétence.

JURDI attend désormais le résultat de son autre signalement, effectué devant le parquet de Paris cette fois-ci, qui vise ceux qui ont sciemment diffusé la fausse information relative à Francesca Albanese, notamment l'organisation UN Watch, Mme Caroline Yadan et Mme Shannon Seban.

JURDI continuera à agir pour faire respecter celles et ceux qui portent la voix du droit international.

Site web : www.jurdi.fr

Contact presse : Benjamin Fiorini, Secrétaire général de JURDI : jurdi.asso@proton.me